

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 17 septembre 2025

Madame Georgeta Rossier, Présidente du Conseil communal de Lavigny, ouvre la séance et adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, à la presse et au public.

1. APPEL.

Excusés : Madame Christine Sophie Kandaouroff, Messieurs Denis Delapierre, Stéphane Schmidt et Jérémie Rossier.

La Secrétaire procède à l'Appel : **26** Membres sont présents.

La Présidente constate que le quorum est atteint. L'Assemblée est donc valablement constituée pour la séance de ce soir.

Elle informe que le Syndic, Monsieur Claude Philipona, s'est excusé auprès du Bureau du Conseil pour son absence de ce soir.

Elle propose de passer au Point deux.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La Présidente donne lecture de l'Ordre du jour.

1. Appel (*art. 26 LC*)
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 25 juin 2025.
4. Rapport de la CoFin sur le « Préavis municipal N°4/2025 – Vente des parcelles 127 (partielle) et 512, Route du Vignoble ».
5. Préavis municipal N°5/2025 – Arrêté du taux d'imposition 2026.
6. Renseignements de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

L'Ordre du Jour est accepté, tel que présenté, à l'unanimité.

La Présidente propose de passer au Point 3.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 JUIN 2025.

La Présidente demande si le Conseil veut apporter des modifications sur le Procès-verbal ?

- Il n'y a pas de demande de modification.

Le Procès-verbal du 25 juin 2025 est accepté avec :

Voix : 23 OUI 0 NON 2 ABSTENTIONS

La Présidente remercie la Secrétaire pour sa rédaction et propose de passer au point suivant.

4. RAPPORTS DE LA COFIN SUR LE « PREAVIS MUNICIPAL N°4/2025 – VENTE DES PARCELLES 127 (PARTIELLE) ET 512, ROUTE DU VIGNOBLE »

Monsieur Hervé Moine, Président de ladite Commission, donne lecture du Rapport du Préavis municipal mentionné en titre.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente donne lecture des conclusions :

« Vu : le préavis municipal N°4/2025 – Vente des parcelles 127 (partielle) et 512, Route du Vignoble,

Oùï : le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

Attendu que : ledit objet a été régulièrement porté à l'Ordre du jour,

Décide : d'autoriser la vente de la parcelle 512 et de la partie de la parcelle 127 situées dans le périmètre du PPA RC30N communales pour un montant de CHF 493'290 (selon les conditions exposées dans le Préavis municipal) ;

de mandater la Municipalité pour signer l'acte de vente et accomplir toutes les démarches administratives ou légales, en veillant à la sauvegarde des intérêts communaux. »

Résultat du vote : Le Préavis municipal N°4/2025 intitulé « Vente des parcelles 127 (partielle) et 512, Route du Vignoble » est **accepté à l'unanimité tel que présenté**.

5. PRÉAVIS MUNICIPAL N°5/2025 – ARRÊTÉ DU TAUX D'IMPOSITION 2026.

Monsieur Rémy Wulliens, donne lecture dudit Préavis municipal.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente prie la Commission des finances de rapporter pour la prochaine séance.

6. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

La Présidente rappelle que le Syndic devait rendre une information à la suite de la question de Monsieur Gilles Sandoz, Conseiller communal, sur le nombre d'enfants scolarisés issus de parents dont la fonction est « Diplomate » ou « Réfugié » (v. PV du 25 juin 2025, page 210) ainsi qu'un complément d'information sur le « Réseau accueil de jour » (v. PV du 25 juin 2025, page 215, intervenant : Monsieur Claude Philipona, Syndic.

Le Syndic étant absent et excusé, la Présidente demande que les réponses/informations soient reportées à la prochaine séance du Conseil communal.

Monsieur Rémy Wulliens, informe :

- Variantes pour arrêt de bus Institution Lavigny : soit, essayer de garder au maximum ce qui est actuel mais cela va demander la suppression des places de parc vers l'Institution ainsi que des défrichements de la haie de charmille ou soit de faire une boucle à l'intérieur du domaine de l'Institution mais avec le risque que l'Institution s'y oppose et en sus cela risquerait de rallonger le parcours des deux lignes de bus, c'est-à-dire la 726 et la nouvelle de CarPostal 727 afin de garantir les correspondances que doivent avoir ces deux lignes
- Concernant les eaux usées et les eaux claires Closel Thomas : trouver une solution n'est pas facile car les collecteurs remontent la pente et il faut trouver le juste compromis pour que les canalisations se trouvent en faites hors sol et d'éviter de tout saccager sur les propriétés privées (jardin, piscine, étang, ...). Les soumissions vont démarrer tout soudain et les travaux commenceront d'ici trois semaines à un mois.
- FAO - Mise à l'enquête zone 30 km/h : pour la Route d'Etoy, chemin de Renolly jusqu'au domaine des Remans et chemin des Dalfines et une partie du chemin de Grosmelin. A voir s'il y aura des oppositions ! Si tout va bien et suit son cours, toute la mise en situation (marquage, signalisation) sera opérationnelle d'ici la fin de l'année.

Madame Cathy Zanola Rossier constate et informe:

- Le 31 juillet, jour festif, s'est bien déroulé. Madame la Municipale remercie la Présidente du Conseil communal, Madame Georgeta Rossier, pour son allocution lors de la fête nationale Suisse. Elle remercie également tous les participants et les personnes présentes à la manifestation.
- Elle remercie également l'« Amicale de la Pompe à Bras » pour sa fondue estivale sur le parvis de l'église (le dernier week-end avant la rentrée scolaire) ...ambiance très sympathique jusqu'à la fin.
- Elle rappelle qu'il y aura les 2 et 3 octobre courant « La Raisinée » à l'Institution de Lavigny.
- Également le 3 octobre au soir, il y aura une soirée raclette à la Maison de Commune en guise de remerciements pour les bénévoles qui ont œuvrés à l'inauguration du « Cœur du Village » au mois de juin.
- Elle souligne que Lavigny est extrêmement bien desservi avec les transports publics et, pour un effet pérenne, son souhait est que les personnes pensent à utiliser les bus.

Madame Teodora Laurent avise :

- Les piliers de l'école ont été rénovés, repeints cet été car ils étaient abîmés et le bardage en bois a été repeint également pour donner une couleur uniforme au bâtiment.
- Actuellement, à la Maison de Commune, il y a quelques soucis de fuite d'eau depuis lundi ; l'abri PC prend l'eau qui provient des WC publics hommes. Une société d'assainissement a été engagée et des machines pour l'évacuation et l'assèchement ont été posées.

Monsieur Willy Favre annonce :

- Le 9 juillet courant, la Municipalité a envoyé une lettre à cent trente-neuf jeunes de la Commune pour leur offrir la possibilité de se faire rembourser CHF 120.- sur l'achat de l'abonnement des transports ; actuellement trente et un ont répondu.
- Le 6 septembre courant, il y a eu à Lavigny la rencontre à la suite de l'action communautaire avec les Communes de Yens et Lavigny. Un groupe de citoyen participe activement pour faire des propositions. Il y a eu un premier retour de leur travail avec de bonnes idées ; l'une de leur remarque se porte sur une application qui s'appelle COMMUNEapp, outil de communication utilisée par la Commune de Yens, et qui est téléchargeable sur le portable. La Commune de Lavigny aura cet outil de communication dans moins d'un mois et les actualités du village, les informations

viennent directement sur cette application et donc sur votre portable ...en conséquence un moyen d'information pour la population. Les travaux de ce groupe sont suivis avec attention et intérêt.

La Présidente remercie la Municipalité et propose de passer au point 7.

7. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

Monsieur Gilles Sandoz, Conseiller communal, remarque que la route d'Etoy est finie depuis presque six mois et que la route du Châtelard (vers l'Institution) a pris « un mauvais coup » pendant ces travaux. La question est : est-ce à l'ordre du jour la remise en état de cette route par des tacconnages ou par de gros travaux ? S'il est prévu de gros travaux, le voisinage, les usagers, souhaitent être tenus informés et consultés avant. Et quel serait le montant des travaux de réfections ?

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que la Municipalité a pris contact avec une entreprise de Montricher, CBF Broyage, qui est spécialisée dans la rénovation et l'entretien des chemins forestiers et ruraux pour une évaluation. En fonction de ce devis et si le montant rentre dans le budget de cette année, il serait déjà possible de faire un à deux chemins ruraux. Si le montant est plus élevé, et vu que le budget 2026 est en préparation, une part pour la réfection des chemins ruraux sera pris en compte dans ledit budget.

Monsieur Gille Sandoz, demande s'il s'agit de travaux lourds ?

Monsieur Rémy Wulliens, répond que cela ne sera pas des taccos car cela tient six mois et avec le passage des véhicules agricoles et autres, des ornières se recréent ainsi que les nids de poule. L'entreprise mandatée va broyer la terre sur une certaine longueur et largeur avec un apport de matériaux si nécessaire. S'il n'y a pas de fond dur sous le terte de certains chemins ruraux, il faut s'attendre à un autre budget.

Monsieur Gaddiel Schweizer, Conseiller communal, remarque que l'association Pomme-Cannelle à un nouveau réseau et que rien ne devait changer !

Il a appris que la garderie va fermer trois semaines au lieu de deux et il considère que pour notre Commune c'est une perte de service à la population pour les personnes qui travaillent et qui doivent s'organiser différemment.

Monsieur Willy Favre, Municipal, étant au comité de l'association, répond qu'il y avait deux régimes sur l'ASSAGIE dont un régime qui offrait un peu plus en journée qu'un autre pour la période des vacances en été. A la suite du nouveau réseau, il y a eu un compromis pour que tous soient sous le même régime (quelques-uns ont dû rallonger leur journée et d'autres ont dû rallonger leurs vacances) et harmoniser les coûts et pratiques dans l'ASSAGIE. Cette décision a été prise par le Comité Directeur.

Monsieur Gaddiel Schweizer remercie pour la réponse. Mais quand on annonce que changer de réseau rien ne change au niveau prestations...rien ne doit changer !

Il comprend que lors d'un changement il peut y avoir des réformes en bien ou pas...mais alors il faut COMMUNIQUER !

Monsieur Willy Favre explique qu'il n'a pas été informé beaucoup plus tôt car cela est actuellement dans un processus de changement.

Monsieur Jean-Frédéric Favre, délégué à l'ASSAGIE, informe qu'il y a plus de 18% en place supplémentaire depuis que le réseau a changé. Il y a un réel changement.

Monsieur Olivier Rochat, Conseiller communal, remarque que la Vieille Route de l'Etraz doit s'ouvrir dans moins d'un mois. Il demande si quelque chose est prévu pour la suite ?

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que l'essai accordé par le Canton se termine à la mi-octobre ; donc à partir de la date d'échéance le barrage sera enlevé. Le système de comptage sera remis en place pour vérifier l'évolution des différents passages (aucun passage,

passages normaux, passages intempestifs) et avoir quelques chiffres. A la suite, les trois Communes vont de nouveau se concerter et informer les riverains desdites Communes par la programmation d'une séance de discussion. Pour l'instant, il n'y a pas de date prévue.

Monsieur Guillaume Bultez, Conseiller communal, donne quelques informations concernant la sortie des Autorités samedi prochain. Au vu des perturbations au niveau du temps qui s'annonce courant la semaine prochaine, les derniers détails seront transmis par le groupe WhatsApp courant mercredi ou jeudi.

Madame Ingrid Ciampi, Conseillère communale, souligne qu'il n'y a pas de place de parc à disposition pour la clientèle de l'Auberge qui est aussi un service à la population. Des proches sont venus plusieurs fois manger à midi et ils n'ont pu se parquer, à midi, en pleine semaine ? Dans la mesure où nous sommes à Lavigny et pas à Morges ou Lausanne et qu'il n'y a pas de place de parc à midi, cela signifie que l'auberge n'a pas de client !

Il y a un problème vis-à-vis de notre locataire qui perd de la clientèle !

Monsieur Willy Favre, Municipal, répond c'est un sujet qui préoccupe et occupe la Municipalité. De manière générale, on sait que l'équilibre est fragile ; que par d'autres moments tout va très bien et d'autre où c'est plus tendu... (il y a toujours des places à louer mais cela est autre chose). Le nombre total de place ne bougeant pas, la solution n'est pas très simple.

S'il n'y avait plus jamais de place disponible, et on a ceux qui paient leurs abonnements qui ne trouvent plus de place, on arriverait à un moment fragile où il faut réfléchir comment s'en sortir...mais actuellement nous ne sommes pas à un point de rupture. Des moments, il y a beaucoup de places et d'autres moments où il n'y en a pas.

Madame Ingrid Ciampi fait la remarque qu'elle est allée rejoindre ses proches au restaurant pour boire un café et qu'au restaurant il y avait cinq personnes. Et ceux-ci étaient parqués chez elle...donc ce ne sont pas les usagers de l'auberge qui étaient au parking !

Monsieur Willy Favre pose la question si les parkings étaient complets ? Pas une seule place de libre ?

Madame Ingrid Ciampi confirme : aucune place de parc disponible.

La Présidente demande s'il n'y aurait pas la possibilité de réserver les quelques places qui sont vers la place de jeux avec des horaires pour l'accès à l'auberge ?

Monsieur Willy Favre répond que c'est une question qui reste ouverte. Il y a plusieurs populations : les gens du village, les visiteurs, l'auberge, les personnes qui travaillent à l'école, les entreprises qui travaillent sur les chantiers. Il y a des choses qui bougent et d'autres qui sont pérennes. Bloquer des places pour l'auberge est une possibilité mais pas cinquante.

Madame Michèle Salanon, Conseillère communale, rebondit sur l'histoire du parking et des places insuffisantes. Elle demande si l'on pourrait envisager l'ouverture de la Place du Miliare (place vers la salle polyvalente) ?

Monsieur Willy Favre répond que la place est ouverte occasionnellement. Elle entre en concurrence avec l'UAPE qui utilise ce terrain dans la journée ; cela ne peut être une mesure pérenne sans discussion et négociation. Parfois le soir, pour des manifestations spéciales, on ouvre la place ou lors de la location de la Grande Salle...mais pas de façon pérenne.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente informe que la prochaine séance du Conseil communal est fixée pour le

29 octobre 2025, à la Maison de Commune.

Elle souhaite à l'Assemblée un bel automne et un bon retour dans leur foyer.

Clôture :

- La Présidente clôt la séance du Conseil communal à 21h01

La Présidente
Georgeta Rossier

La secrétaire
Loredana Simone